



CQP BARMAN Monde de la nuit

Certificat de Qualification Professionnelle

Diplôme reconnu par l'Etat et la Branche professionnelle de l'Industrie Hôtelière

**Un diplôme construit par des professionnels
pour des professionnels**

Contrat de professionnalisation ou PRO A en alternance :

12 mois _ 57 jours de formation
soit 420 h en Centre et le reste en situation professionnelle

Les atouts de la formation :

Pour les candidats :

- Acquérir une **qualification professionnelle**
- Être **salarié**
- Intégrer un **secteur d'activité dynamique**
- Maîtriser les clefs et les outils du métier de **Barman**

Pour les Employeurs :

- Favoriser la **montée en compétences** de vos salariés
- Renforcer et **développer le professionnalisme** de vos équipes
- Bénéficier de **prise en charge** du financement



OBJECTIF PE 232 rue Paul Bert 69003 LYON

SARL au capital de 10 000€ _ RCS Lyon B 751 290 487 _ NAF : 8559 A

N° TVA intracom : FR37751290487 _ N° Siret : 751 290 487 000 30

N° d'activité : 82691219369 _ Agrément par arrêté préfectoral n°69-2022-09-16-00001



La formation CQP

L'Industrie Hôtelière :

- secteur à fort recrutement
- très forte demande de qualification
- valoriser et optimiser l'activité du Bar.

Depuis 2018, OBJECTIF PE
prépare au CQP

Les métiers visés :
barman/barmaid,
chef/fe Barman

Les secteurs d'activités :
bar, brasserie, restaurant,
café, discothèque, bar lounge

REUNIONS D'INFORMATION

Présentation du CQP

Les conditions d'admission 12 places par session

Les conditions de prise en charge

Remise du dossier d'inscription

Pour toute information complémentaire

Notre équipe est à votre disposition

Contactez nous : 04 72 34 51 96

contact@objectifpe.fr

PROGRAMME référentiel 2019

9 blocs de compétence à acquérir :

- 1) Accueillir un client et mener un échange en vue de réaliser une prestation
- 2) Traiter une réclamation client, recueillir et transmettre des informations concernant les clients
- 3) Réceptionner et stocker les marchandises
- 4) Approvisionner et participer à l'achat des marchandises ou produits
- 5) Assurer la sécurité des personnes et des lieux
- 6) Effectuer un service en salle traditionnel
- 7) Gérer l'encaissement
- 8) Créer et réaliser des cocktails
- 9) Utiliser une langue étrangère

L'ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation :

- ◆ Pour les - 26 ans
- ◆ Les bénéficiaires du Pôle Emploi, du RSA
- ◆ Contrat à 35h, 37h ou 39h
- ◆ Rémunération : en fonction de l'âge et du niveau d'étude
- ◆ Aides de l'état

Contrat Pro A :

- ◆ Pour les salariés de + 26 ans en CDI
- ◆ Rémunération : maintenue
- ◆ Aide de l'état : prise en charge des charges sociales

Rythme de l'alternance :

- ◆ 2 jours de formation les lundi et mardi tous les 15 jours
- ◆ Le reste du temps en entreprise
- Soit 57 jours de formation sur une année



Comment monter votre dossier

1. prendre contact avec OBJECTIF PE
2. déposer votre dossier de candidature et passer l'entretien
3. trouver votre employeur pour l'alternance
4. signature du contrat de professionnalisation
5. validation de l'inscription

Le + d'Objectif PE

Accompagnement à la recherche d'un employeur

Accompagnement au retour à l'emploi

L'anglais au cœur de la fonction de Barman

Rencontrer les professionnels lors de salons, visites, Master class

Modules complémentaires à la demande

Question /réponses

Dois-je obligatoirement préparer tous les modules d'un CQP en une seule fois ?

Non. Vous pouvez obtenir tout ou partie du CQP, en conservant le bénéfice de vos acquis pendant 5 ans. Durant cet intervalle, vous pouvez représenter votre dossier afin d'obtenir les modules manquants.

Le CQP pour les salariés en alternance



Le CQP pour les Employeur



Question /réponses

Qui finance le parcours vers le CQP ?

Dans la plupart des cas, l'OPCO AKTO réseau Fafih prend en charge le financement. Le cas échéant, il vous dirigera vers un autre organisme financeur.

Pourquoi inciter des salariés à choisir le CQP ?

Construit par des professionnels pour des professionnels, il répond efficacement aux besoins des entreprises et des salariés.

La validation du CQP

L'évaluation des compétences repose sur :

- * les observations en situation de travail réalisés par le tuteur
- * l'appréciation des connaissances et des savoir-faire techniques par le formateur

Les étapes de validation :



Le tuteur accompagne le candidat tout au long de son parcours.

L'évaluation finale du tuteur prévaut pour la délivrance du diplôme